



ENGAGEMENT RENCONTRES SAINT HUBERT
 DEPARTEMENTALES 51
 SAMEDI 3 OCTOBRE 2020 à SOMME-SUIPPE

Le rendez-vous est fixé à 8h00 à la Ferme de Pascal Burlat - 20 rue des charretiers - 51600 Somme-Suipe
 Les jugements se feront en continu sans interruption jusqu' 14h00. A l'issue des rencontres, un pot de l'amitié est prévu.
 Les résultats seront annoncés après l'apéritif.

En raison des mesures Covid, masque obligatoire, respect de la distanciation

Repas tiré du sac pour les intéressés

Les inscriptions sont à renvoyer accompagnés de votre règlement à :
PASCAL BURLAT – 20 RUE DES CHARRETIERS – 51600 SOMME-SUIPPE

Attention : les engagements seront pris dans l'ordre d'arrivée jusqu'au 24 septembre (cachet de la poste faisant foi) ou dès que la capacité d'accueil des terrains de l'épreuve sera atteinte.

Pour tous renseignements complémentaires : Pascal BURLAT 06.07.36.48.07

Veillez compléter la fiche ci-dessous en « LETTRES MAJUSCULES »

CHASSEUR

Nom :Prénom :
 Adresse :
 N° Tél :Portable :Email :
 Si – 20 ans, date de naissance :Si chasse accompagnée, nom du tuteur :
 N° permis validé **dans le département de la Marne** (à présenter au concours) :

1^{er} CHIEN

Nom avec Affixe :
 RACE : Mâle Femelle
 LOF :TAT ou PUCE :
 Carnet de travail :Date de naissance : .../.../.....

2^{ème} CHIEN

Nom avec Affixe :
 RACE : Mâle Femelle
 LOF :TAT ou PUCE :
 Carnet de travail :Date de naissance : .../.../.....

CATEGORIE (cochez la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- Junior(- 20ans à la date du jour de la sélection) ou Chasse accompagnée
 Avec chien d'Arrêt ou Spaniel non Trialisant.....10 €
- Chasserresse avec Chien d'Arrêt non Trialisant 30 €
- Chasserresse avec Chien d'Arrêt Trialisant *..... 30 €
- Chasseur avec Chien d'Arrêt non Trialisant 30 €
- Chasseur avec Chien d'Arrêt Trialisant *..... 30 €
- Chasseur ou Chasserresse avec Chien Spaniel non Trialisant..... 30 €
- Chasseur ou Chasserresse avec Chien Spaniel Trialisant *..... 30 €
- Archer avec chien d'Arrêt ou Spaniel non Trialisant.....30 €

Total à régler (ordre CTCA)

€

* Pour les Catégories « Trialisant », joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le N° du carnet de travail (Un chien est dit « trialisant » selon l'art. 8 du règlement des RSH, chien ayant obtenu, en France ou à l'étranger, le qualificatif TRES BON en épreuve officielle de field-trial ou BICP 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie. Le BICP 3^{ème} catégorie, l'obtention d'un CQN ou du qualificatif « Bon » en field-trial ne donne pas accès à la catégorie « Trialisant »

Je déclare connaître le règlement des Rencontres Saint Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion

Fait à :Date : .../.../2020 Lu et approuvé Signature :